## Comment évaluer la valeur de vos innovations ?

L'innovation est aujourd'hui le « fer de lance » de la politique économique européenne, et constitue une priorité majeure des différents Etats membres. Les PME sont donc incitées à investir massivement dans la R&D et l'innovation. Du point de vue de l'entreprise, l'innovation permet d'accroître la valeur des produits et services qu'elle propose, et donc sa compétitivité. Cependant, le fait d'innover modifie la valeur de l'entreprise elle-même, essentiellement par l'accroissement de ses actifs immatériels (capital technologique et humain en particulier). Face à des investisseurs potentiels, aux actionnaires, ou dans le cas d'une transmission de l'entreprise, il devient alors indispensable d'évaluer ce « capital innovation » qui peut dans certains cas représenter l'essentiel de la valeur de l'entreprise. Ainsi, d'après une étude de janvier 2008 d'Ernst and Young, 63% de la valeur des grandes entreprises européennes est désormais constituée d'actifs immatériels et cette part est croissante. Le phénomène est identique pour les PME. Dans 15 secteurs sur 18, le poids des actifs immatériels dépasse celui des actifs corporels. Cependant, cette étude montre que seul un tiers de ce capital immatériel est reconnu au bilan des sociétés concernées. Mais, les cas où la PME doit connaître la valeur économique de son « capital innovation » sont de plus en plus courants y compris dans les relations d'affaires avec des partenaires : transfert de technologies, création d'une joint-venture avec apport de brevets par exemple. L' « Enterprise Europe Network » étant chargé de promouvoir ce type de partenariats à l'échelle européenne, la sensibilisation à la valorisation du « capital innovation » apparaît indispensable.

Toute entreprise a l'habitude de fixer les prix de ses produits et services, à partir de 3 principaux paramètres: le prix du marché, le coût de revient du produit ou service, et la "rémunération" attendue de l'activité pour l'entreprise. Mais comment valoriser un « portefeuille de brevet », une technologie ou une innovation particulière ? Le dépôt de brevet est un moyen pour l'entreprise d'affirmer une réalité de ses innovations sur le plan juridique et comptable : la question de leur valeur économique reste cependant plus difficile. Elle est toutefois capitale puisque les brevets constituent des sources de revenu lorsqu'ils sont exploités, cédés ou licenciés ; en outre, ils peuvent être utilisés comme « levier » pour répondre à certains besoins de financement.

Il n'existe aucune « méthode absolue » pour mesurer la valeur économique de la propriété intellectuelle. On utilise une combinaison d'approches, et le regard d'un expert permet de pondérer ces approches par l'expérience. Il est en effet vivement conseillé de faire appel à un véritable spécialiste, d'une part du fait de la technicité requise, mais aussi pour crédibiliser l'évaluation. La Société Française des Evaluateurs (SFEV - www.sfev.org) regroupe en France les experts reconnus de cette profession, dont font partie certains avocats, experts comptables, auditeurs et analystes financiers. La SFEV est associée à l'International Valuation Standard Committee qui conçoit des normes d'évaluation internationalement reconnues. Concrètement, une mission de 2 à 3 jours peut suffire à un expert pour faire l'évaluation complète du capital immatériel d'une PME, sachant que le résultat ne sera pas une valeur, mais une fourchette motivée entre une « évaluation haute » et « estimation basse ».

Même si seul un évaluateur expert saura réellement utiliser à bon escient les différentes approches, il est utile pour la PME de connaître les principales méthodes utilisées :

<u>-l'approche patrimoniale « par les coûts » :</u> c'est une méthode simple, dont le principe vise à calculer les coûts supportés par l'entreprise pour produire son innovation (en utilisant par exemple les données de la comptabilité analytique). Cette méthode est en fait à utiliser avec beaucoup de précautions, car le coût de production d'une innovation peut s'avérer très éloigné de la capacité réelle à « produire de la valeur ».

<u>-la Méthode comparative</u>: elle consiste à se baser sur le prix de « transactions comparables », ce qui suppose l'existence d'un marché de référence. Dans le cas de la propriété industrielle, cette méthode est difficilement applicable, car il est très difficile de se baser sur des transactions similaires, le marché des brevets étant souvent opaque et « discret ». En matière de brevets, il existe cependant des références généralement reconnues en matière de redevances d'exploitations. En moyenne, le profit d'exploitation d'un brevet est réparti de la manière suivante : 25% pour le propriétaire du brevet (mais en pratique, la fourchette varie de 10% à 50%), et le solde pour l'exploitant du brevet.

<u>-la Méthode d' « actualisation de flux » :</u> C'est la méthode la plus courante, utilisée par 80% des experts, pour évaluer les actifs immatériels. On utilise une déclinaison de l'approche de l'économiste Irving Fischer, selon laquelle la valeur actuelle d'un actif économique est égale à la valeur actuelle des flux qu'il rapportera dans l'avenir, en tenant compte des flux annuels, et de la valeur de revente.

Ce principe générique nécessite de choisir une valeur appropriée pour différentes variables :

- -le flux : il peut s'agir du Chiffre d'Affaires, mais aussi du bénéfice, de l'excédent brut d'exploitation, de la trésorerie...
- -la durée d'exploitation de l'innovation : dans le cas d'un brevet, la durée maximale sera donc de 20 ans, mais il est souvent plus réaliste de réduire cette durée compte tenu de l'évolution très rapide des technologies dans certains domaines.
- -le « taux d'actualisation » : il s'agit de déterminer la rémunération du placement dans l'actif incorporel incorporé, sachant que plus le risque est élevé, plus la rémunération attendue doit être elle-même élevée. Les experts partent toujours de la référence du rendement d'investissements classiques « sans risques » (obligations d'Etat), étant donné que l'innovation, par définition risquée, se doit d'être plus rentable. Dans le risque, il existe un grand nombre de paramètres qui rendent son évaluation difficile : risque industriel, commercial, juridique, évolution du contexte macro-économique (inflation, taux d'intérêt, conjoncture, évolution de la réglementation...).
- -la valeur de revente : la « valeur terminale » est généralement la valeur la plus importante (souvent plus de 60%), et c'est aussi la valeur la plus difficile à déterminer. Il existe 2 grandes approches : la comparaison (utilisée souvent aux USA) et une approche mathématique généralement employée en Europe (« actualisation à l'infini du dernier flux normatif »). La méthode de comparaison présuppose l'existence d'un marché (exemple : molécules pharmaceutiques) pour être réellement pertinente. L'actualisation à l'infini du dernier flux normatif tient compte des variables suivantes : le flux attendu la dernière année avant cession, le taux de croissance constant du flux et le taux d'actualisation.

Il est important de signaler qu'une évaluation d'un actif incorporel n'a pas de caractère immuable sachant que la valeur comptable doit toujours être inférieure à la valeur recouvrable.

Remerciements et sources : Dominique . Adenot et Amandine Desjonquères , Avocats, Cabinet FIDAL, Clermont Ferrand

Copyright CRCI / ARIST Auvergne, mars 2008 pour Enterprise Europe Network